

Arrêté n°536/2025/DAJI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU l'arrêté en date du 24 septembre 2024 du Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche n°MEN000102101916 portant nomination et classement de Monsieur Michel SENIMON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

VU le procès-verbal d'installation de M. Michel SENIMON en qualité de Directeur Général des Services Adjoint (DGSA) chargé de l'accompagnement de la stratégie et des partenariats de l'Université de Limoges en date du 1^{er} octobre 2024.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Michel SENIMON**, en qualité de Directeur général des services adjoint (DGSA) – Directeur du pôle partenariats, Directeur de la stratégie et des partenariats à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, Président de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après.

ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, contrats ou bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande ;
- certifications du service fait, valant ordonnancement sans limitation de montant (bordereau de paiement).

ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL

(avec ou sans incidence financière)

- ordres de missions avec ou sans frais, en France ou à l'étranger « D.A.D.E signée au préalable par le Président » ;
- autorisations d'utilisation des véhicules personnels ;
- congés et autorisations d'absences ;
- attestations et certifications du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant.

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).

ARTICLE 3 – GESTION DU POLE PARTENARIATS

M. Michel SENIMON, en qualité de Directeur général des services adjoint (DGSA) - Directeur du pôle partenariats peut signer tous les actes administratifs relatifs aux directions suivantes :

- Direction des stratégies et des partenariats ;
- Service culturel (des personnels) ;
- Direction pôle vie étudiante ;
- CAPS'UL ;
- Service de santé étudiante ;
- Service universitaire des activités physiques et sportives.

ARTICLE 4 – DEPOT DE PLAINTE

- dépôt de plainte, main courante auprès de la police nationale ou de la gendarmerie nationale au nom du président de l'Université pour les faits qui se sont produits dans le pôle ou sur le site géographique du pôle.

Le Président de l'Université et le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles doivent être informés du dépôt de plainte dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 6 - VALIDITÉ

Le présent arrêté portant délégation de signature prend effet à compter :

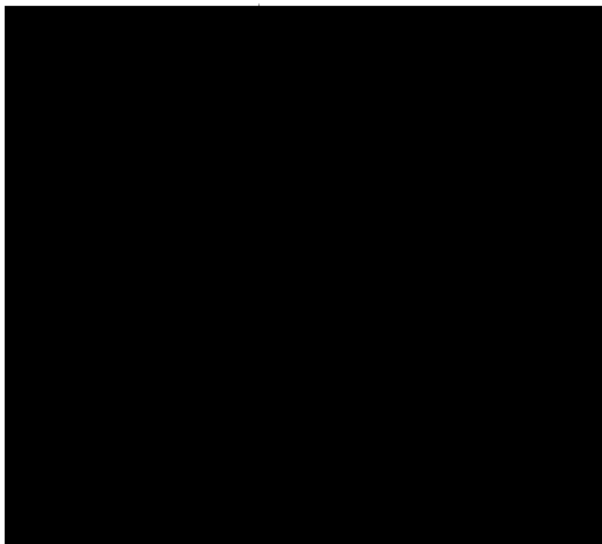
- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux des services centraux et sur le site internet de l'Université de Limoges
- et de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Le présent arrêté portant délégation de signature prendra fin au plus tard au terme du mandat de **M. Vincent JOLIVET** ou au terme des fonctions de **M. Michel SENIMON**. Il abroge et remplace tout autre arrêté ayant le même objet.

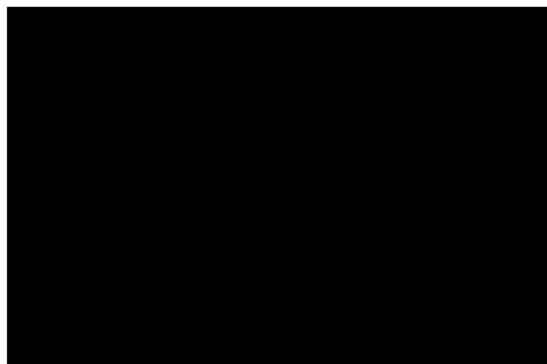
ARTICLE 7- EXÉCUTION

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :



Fait à Limoges, le **09 OCT. 2025**



Publié le : **09 OCT. 2025**

Transmis à l'Autorité rectorale le : **09 OCT. 2025**

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Directeur Général des Services ;
- Directeur des Achats et des finances ;
- Agent comptable.

